

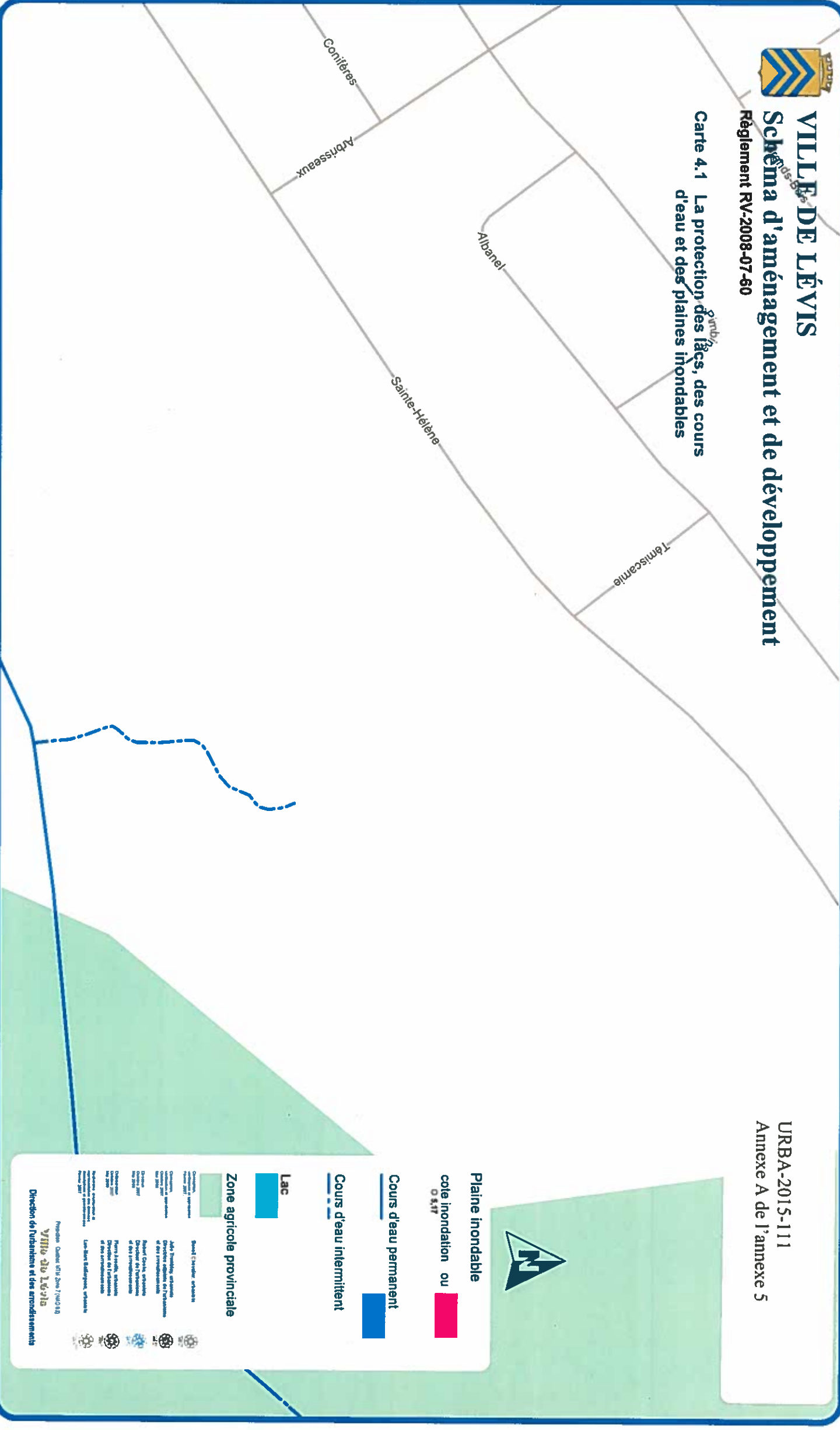


VILLE DE LÉVIS

Schema d'aménagement et de développement

Règlement RV-2008-07-60

Carte 4.1 La protection des lacs, des cours d'eau et des plaines inondables



URBA-2015-111
Annexe A de l'annexe 5



Plaine inondable

cote inondation ou
0.5 m

Cours d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

Lac

Zone agricole provinciale

	Zone agricole provinciale
	Cours d'eau permanent
	Cours d'eau intermittent
	Lac
	Plaine inondable



Règlement RV-2008-07-50

Carte 4.1 La protection des lacs, des cours d'eau et des plaines inondables

